

T...

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FECRIS

DU 26 MARS 2006 (de 10.00 à 13.00)

A LA FONDATION UNIVERSITAIRE, 11 RUE D'EGMONT, 1000 BRUXELLES

Présents :

Membres

AGPF	Ingo Heinemann, Administrateur
A.I.S	Miguel Perlado
A.R.I.S. Toscana	Mario Pierotti, Maria-Pia Gardini
A.R.I.S. Veneto	Mario Marini, Milena Bolgan
A.S.D.F.I	Danièle Muller-Tulli, Administrateur
C.C.M.M	Annie Guibert, Administrateur
C.I.G.S.	Mireille Degen, Administrateur, Albert Degen, George Strasser et Fabrice Eeckhoudt, qui ont rédigé le procès-verbal
C.R.S.	Alexander Dvorkin, Administrateur
Dialogue Ireland	Mike Garde
EGMR	mandant : Ingo Heinemann
F.A.I.R	Tom Sackville, Vice-président, Daphne Vane, Rod Dubrow-Marshall, Julian Chater
FPPS	mandant : Tom Sackville
F.R.I	Anne Edelstam, Administrateur
G.E.M.P.P.I	Didier Pachoud, Vice-président
G.S.K	Friedrich Griess, Président
SIE	Christoph Grotepas
U.N.A.D.F.I	Jean-Pierre Jougla, Jacques Richard, Président d'Honneur,

Correspondants européens

C.N.R.M.S	Vladimir Martinovich,
N.S.S.	George Melikyan
P.P.U	Stylianios Tamasios
RETIRN	Linda Dubrow-Marshall

Correspondants non européens

LC.S.A	Mike Kropveld
---------------	---------------

Candidats

AFSI	Claude Delpech
CAS	Slobodan Spasic, Zoran Lukovic

Observateurs

FA.VLS (Rimini)	Maurizio Alessandrini, Luciano Merendi
ARIS (Milan)	Ennio Malatesta
Infos-Sectes Midipy (Toulouse)	Simone Risch
Suède	Conny Larsson

En ouvrant l'Assemblée Générale le Président souhaite la bienvenue à tous les délégués, et tout spécialement à la délégation italienne qui est venue si nombreuse. Après contrôle de la liste des membres il s'avère qu'il y a 17 délégations avec droit de vote.

1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 22 mai 2005 à Vienne.

Aucune observation n'étant parvenue, le procès-verbal en cause est adopté.

2. Rapport Moral

2.1 Le rapport moral, ayant préalablement reçu l'accord du Conseil d'administration, est présenté par le Président. Il est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

2.2 Rapport sur les relations avec le Conseil de l'Europe

Danièle Muller-Tulli rappelle que la FECRIS est depuis 2005 une OING auprès du Conseil de l'Europe, avec statut participatif. Les OING se regroupent autour d'un nombre de thèmes. La FECRIS participe aux thèmes suivants:

- Droits de l'homme. Le commissaire Gil Robles y cherche activement le contact avec les OING.
- Education et culture. Pour nous, spécialement le sujet "Education à la citoyenneté démocratique" et éducation aux médias.
- Santé
- Charte sociale européenne et politique sociale

Comme représentante de la FECRIS auprès du Conseil de l'Europe, Danièle Muller-Tulli souligne l'importance des rapports qu'elle se doit d'avoir avec les Associations de la FECRIS pour pouvoir utiliser leurs expériences au sein des regroupements. Elle fait état de la possibilité d'être nommée à l'avenir comme "expert" ou "consultant". Les Associations devraient aussi avoir des contacts avec les membres nationaux de l'Assemblée Parlementaire dans le but de faire du lobbying.

Le statut participatif est renouvelé tous les 2 ans, donc les Associations membres doivent montrer leurs activités pour que la FECRIS puisse avoir un impact. Il est donc suggéré qu'elles envoient annuellement un rapport à Danièle Muller.

En outre, Danièle Muller souligne l'importance pour les associations de mentionner, dans leurs Statuts, leur qualité de membre de la FECRIS et d'y mentionner également qu'il s'agit d'une OING ayant un statut participatif auprès du Conseil de l'Europe.

3. Situation Financière

3.1 Rapport du trésorier sur l'année 2005

Didier Pachoud a repris les comptes de la FECRIS à la demande du Président. Il présente le rapport financier pour l'année 2005. Compte tenu de l'examen de ce rapport effectué préalablement par le conseil d'administration, l'assemblée générale donne son approbation aux comptes tels qu'ils sont présentés.

En commentant son rapport (voir annexes), Didier Pachoud souligne encore le fait que ce sont les autorités françaises qui subventionnent la FECRIS. Il serait donc opportun d'obtenir des sources de financement d'autres pays que la France. Un autre pays pourrait ainsi se charger des frais locaux d'un prochain colloque. Il faut également investir dans la publication de rapports pour des questions de crédibilité.

3.2 Budget prévisionnel 2006

Didier Pachoud demande l'accord de l'AG sur le budget prévisionnel pour 2006.

L'AG lui donne son accord pour le budget prévisionnel 2006 qui s'élève à 56.000 €.

Il fait remarquer qu'il est capital pour l'obtention des subventions que la FECRIS puisse montrer sa présence dans les divers pays, soulignant ainsi son caractère européen. D'où l'importance pour lui de pouvoir disposer annuellement de rapports des Associations membres. Il serait nécessaire aussi d'avoir une plaquette de présentation de la FECRIS. La mise sur pied d'un Comité de patronage serait très utile.

A la suite de cet exposé les suggestions suivantes ont été faites:

- Danièle Muller tentera d'obtenir un financement de la part du gouvernement suisse
- Anne Edelstam s'attachera à mettre en avant le thème de la « manipulation mentale » et le lien au terrorisme pour susciter l'intérêt des Etats et tenter d'obtenir des financements.
- Jacques Richard propose un article supplémentaire au règlement intérieur libellé ainsi: "Les correspondants et les associations membres s'engagent à fournir annuellement au président, au plus tard fin février, un court rapport moral et financier insistant sur les actions effectuées. Ce rapport a pour but de permettre au président à composer un rapport de synthèse sur les actions de la Fédération. Ce document aiderait pour les demandes de subventions."
- Cette proposition est acceptée avec les amendements suivants: on ne parlerait que d' "un rapport d'activités" et la date retenue sera le 15 décembre. Ces rapports pourraient aussi servir pour les activités dans le cadre du Conseil de l'Europe (voir 2.2).

L'Assemblée générale donne à l'unanimité, quitus au trésorier pour sa gestion.

3.3 Possibilité de participer à des projets scientifiques internationaux

Le président explique qu'il s'agirait de coopérer avec des universitaires plutôt que de lutter contre eux.

4. Projet pour les années 2006/2007

4.1 Colloque FECRIS 2007

Le Président introduit la discussion en disant qu'on pourrait envisager un endroit hors de France pour susciter des contributions non-françaises. Si cela n'est pas possible, le colloque se tiendra en France. Dans tous les cas une décision ne sera pas prise maintenant, mais plus tard dans l'année.

Au cours de la discussion les délégués italiens soulèvent la possibilité de tenir le colloque en Italie, où avec le soutien actif de certaines autorités régionales (p.e. Toscane, Puglie) des grandes conférences ont déjà pu avoir lieu. Pour connaître les possibilités d'une manière plus exacte il faudrait néanmoins attendre les résultats des élections italiennes, qui se tiendront en avril 2006. Dans les semaines qui suivront les élections, une proposition pourra éventuellement être faite. Les Italiens contacteront le moment venu le Président et le Trésorier.

Friedrich Griess fait également état d'une proposition des ukrainiens, toutefois, les frais de transports s'avèreraient excessifs.

Quant à la date, après discussion, tout le monde s'accorde sur la période fin mars 2007 (avant la période pascale en Europe de l'Ouest ainsi que celle des orthodoxes). La décision relative à la date se prendra par courriel.

En outre, il faudra veiller à ce que la date ne coïncide pas avec la conférence que l'International Cultic Studies Association (ICSA) Etats-Unis, compte organiser en Europe en juin ou octobre 2007. Il sera repris contact avec Mike Kropveld à ce sujet.

5. Modification des statuts (voir annexes)

Les modifications proposées, dont le texte avait été envoyé en accord avec les délais statutaires, sont approuvées à l'unanimité. Les modifications sont reprises dans les extraits ci-dessous en caractères gras :

Article 1 : alinéa 3, premier tiret, avant dernière ligne :

« Par la modification de ces statuts, les objectifs de la Fédération sont complétés et précisés ci après :

- Grouper des associations représentatives dont le but est de défendre les individus, les familles et les sociétés démocratiques contre les agissements illégaux d'organisations à caractère sectaire nuisible et/ou totalitaire. A cet effet, la fédération désigne comme secte ou gourou l'organisation ou l'individu qui fait commerce de croyances et de techniques comportementales **déstructurantes** et qui utilise comme outils la manipulation mentale, l'abus de confiance, le vice de consentement. »

Article 3: ligne 1

Le Siège de la Fédération est fixé **26A, rue Espérandieu 13001 Marseille, France**. Il pourra être transféré en tout lieu de l'Union Européenne par simple décision du Conseil d'Administration ultérieurement ratifiée par l'Assemblée Générale.

Article 4 : alinéa 3, 2^{ème} ligne

Les membres et correspondants sont tenus d'informer le Conseil d'administration de la Fédération de tout changement dans **leurs** propres statuts et dans la composition de leur Conseil d'administration. Le défaut d'information pourra être considéré comme condition de perte du statut de membre ou de correspondant.

Alinéa 4, avant dernière et dernière ligne

« Outre les membres fondateurs et les membres actifs qui les ont rejoints, la fédération peut agréer comme « correspondants » des associations ou personnes qui ne remplissent pas nécessairement toutes les conditions pour être admis comme membres effectifs à part entière mais qui poursuivent les mêmes objectifs et relèvent d'une même éthique. Ces correspondants paient une cotisation réduite fixée annuellement à l'assemblée générale. L'admission des correspondants est soumise au conseil d'administration. Ils doivent être parrainés par une association

membre et recevoir l'approbation d'au moins 50% plus une voix de l'Assemblée générale. »

Article 5: 2^e alinéa, avant dernière et dernière ligne

Les associations autres que les fondatrices devront être parrainées par deux associations déjà membres, pour demander leur admission par lettre au président de la Fédération. Leur admission sera décidée pour une période probatoire d'un an, au terme de laquelle elle deviendra définitive sur **décision favorable d'au moins 75% des voix de l'Assemblée Générale.**

Article 6 : 2 alinéa, avant dernière ligne

« En cas de projet d'exclusion, le président de la Fédération en signifiera l'éventualité au président de l'association concernée par lettre recommandée trois mois à l'avance, en lui fournissant explicitement les raisons. Sur base de la réponse fournie, le Conseil d'administration statuera et en cas de décision d'exclusion celle-ci devra être ratifiée par l'assemblée générale aux deux tiers des suffrages exprimés. Elle est exécutoire, sans attendre cette ratification. Le membre qui cesse de faire partie de la Fédération est sans droits sur le fond social. »

Article 16 : 2^e ligne

« Tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts sera réglé conformément aux **dispositions** de la loi. »

6. Règlement intérieur (voir annexe)

Le Président donne lecture des changements proposés à un certain nombre d'articles. Le Président propose qu'une version finale soit envoyée aux délégués et qu'un vote électronique ait lieu. Cette proposition est approuvée.

7. Missions

Le Président propose à l'Assemblée un certain nombre de missions:

- les activités de Danièle Muller auprès du Conseil de l'Europe
- les publications
- la mission d'établir un document juridique d'intérêt européen à Jean-Pierre Jouglu.

Celui-ci accepterait ce rôle pour autant qu'il s'agisse d'un travail sur les droits de l'homme auprès du Conseil de l'Europe, notamment l'élaboration d'une plate-forme commune sur la conception des droits de l'homme, où il pourrait collaborer avec Annie Guibert.

8. Comment améliorer le système d'information

Une mesure importante a été prise par la mise en place des rapports obligatoires comme proposés par Jacques Richard (voir point 3.2). Didier Pachoud propose de coordonner les informations nationales sur son adresse e-mail personnelle,

9. Election d'un trésorier, d'un vice-président et d'un secrétaire général

Sur proposition du Président les personnes suivantes sont élues à l'unanimité:

Trésorier: Didier Pachoud

Vice-présidente: Danièle Muller

Secrétaire générale: Mireille Degen

10. Vote sur les candidatures de AFSI et de CAS comme correspondants

Madame Delpech (AFSI) explique les activités de l'AFSI, notamment dans le domaine de la fausse mémoire induite, et présente sa candidature. L'AFSI est acceptée à l'unanimité. Les statuts de l'AFSI ont été reçus, traduits et sont connus de tous.

M. Slobodan Spasic présente la situation en Serbie et les activités de la CAS.

Les statuts de l'CAS ont été reçus, traduits et sont connus de tous.

La CAS est acceptée à l'unanimité.

11. Vote sur la candidature de NSS comme membre

George Melikyan présente la situation en Arménie et les activités de la NSS.

La suggestion d'organiser une conférence en Arménie sera examinée. Alexander Dvorkin suggère une mission en Arménie.

Les statuts de l'CAS ont été reçus, traduits et sont connus de tous.

La NSS est acceptée comme membre pour un an, en conformité avec les statuts avec 8 voix pour, 0 contre et 3 abstentions.

12. Proposition de nommer Jean Nokin président d'honneur

Soutenue par Jacques Richard cette proposition est acceptée à l'unanimité.

13. Divers

Maurizio Alessandrini, Président l' Associazione nazionale familiari delle vittime delle sette, (FA.VI.S), qui fait partie de la délégation italienne menée par nos deux membres ARIS Veneto et ARIS Toscana, a demandé la parole afin de se présenter et expliquer les activités de son association. Monsieur Alessandrini avait, au préalable, demandé à Mireille Degen les modalités éventuelles pour devenir correspondant.

La tenue du prochain colloque européen de la FECRIS, fin mars 2007, est envisagée soit en Italie, soit en Arménie, soit en France, soit à Hambourg. Nous attendons de la part des associations membres de ces pays des propositions plus précises afin d'opérer un choix.

Le thème de ce colloque sera déterminé par les besoins de notre représentation au Conseil de l'Europe.

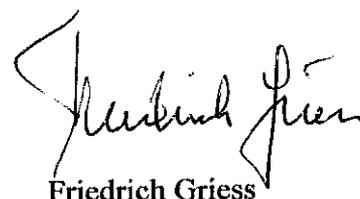
L'Assemblée générale s'est terminée à 13.00

La secrétaire générale:



Mireille Degen

Le président:



Friedrich Griess